Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260703-2026058A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, H.MARION , J.GICQUEL, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés: I.LE CORRE procuration à G.LE BRIAND, Y.LE GUILCHER procuration à L.LE MOULLEC, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : AM.BROUDIC

Membres de référence : 19	Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19	

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2026 (7.5)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L1611-4, L2541-12 et L2121-29,
VU sa délibération en date du 19/02/2026 attribuant les subventions pour l'exercice 2026,
CONSIDERANT les nouvelles demandes parvenues en mairie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Décide*** d'accorder les subventions suivantes :

  - Collège Albert Camus (1 enfant) : 15 €
  - La Roue Libre : 300 €
  - Pays de Paimpol ATHLETISME (5 enfants) : 75 €
  - Jeunes Sapeurs-Pompiers : 250 €
  - Amicale du personnel de Pleubian: 2 000 €
  - Les archers de la Presqu'île : 300 €

- ***Autorise*** le maire à procéder au versement de ces subventions.

- ***Dit que*** les dépenses seront imputées au budget communal 2026 article 6574

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN (Côtes d'Armor)